

Registre des Délibérations du 23 juin 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Séance du 23 juin 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quinze et le 23 juin 2015 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD, Angélique BOUDOU Julie CHAUDESAIGUES ; Rémy MARGIELA.

Excusé : Jean-Louis LIOTAUD (procuration à André Balandreau), Agnès PETIT (procuration à Olivier Barlet), Marylène DELMARRE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

Objet : Nomination nouveau délégué au SIVOS de Jarrige	<u>Délibération n°2015/18</u>
---	--------------------------------------

Il est proposé que Rémy Margiela remplace Agnès Petit comme délégué au SIVOS de Jarrige, laquelle est démissionnaire de son poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **VOTE** la nomination,

Objet : Attribution marché « projet d'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment communal »	<u>Délibération n°2015/19</u>
---	--------------------------------------

Le Maire informe le conseil sur les différentes réponses à l'avis de marché en question. Le conseil délibère sur les cinq marchés attribués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution des marchés aux entreprises choisies.

Objet : Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif	<u>Délibération n°2015/20</u>
--	--------------------------------------

Registre des Délibérations du 23 juin 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Le conseil a été invité à prendre connaissance de cet important document avant la réunion et le Maire recueille les réactions.

Le conseil demande à ce que l'article 28 soit modifié pour alléger la charge des dépenses aux propriétaires : le paiement des quittances d'eau-assainissement ne sera pas exigé en une fois mais en deux fois, le premier appel correspondant aux abonnements annuels (eau et assainissement) et le deuxième correspondant aux consommations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le document,

Ainsi délibéré en séance,
le 23 juin 2015,
Le Maire, André BALANDREAU

**Registre des Délibérations du 23 juin 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 23 juin 2015 à 20 h**

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ;
Laurence BERGER ; Angélique BOUDOU Julie CHAUDESAIGUES ;
Rémy MARGIELA.

Excusé : Jean-Louis LIOTAUD, Yan BERNARD, Agnès PETIT (procuration à
Olivier Barlet), Marylène DELMARRE

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

STOP-TAFTA

Dans un premier temps, à la demande d'Hélène Lacheret, habitante des Pilles, le conseil écoute un exposé sur le traité TAFTA et la demande du collectif STOP-TAFTA du Nyonsais de déclarer symboliquement la commune des Pilles comme zone hors-TAFTA.

Hélène Lacheret remet des documents au conseil pour lui permettre d'en délibérer et de prendre sa décision.

Objet : Nomination nouveau délégué au SIVOS de Jarrige	<u>Délibération n°2015/18</u>
---	--------------------------------------

Le Maire propose que Rémy Margiela remplace Agnès Petit comme délégué au SIVOS de Jarrige, laquelle est démissionnaire de son poste.

Rémy Margiela participant avec Olivier Barlet à la commission bipartite Aubres-Les Pilles qui se réunit régulièrement pour la gestion des TAPs (temps d'activités périscolaires), il semblait souhaitable qu'il puisse participer plus activement au SIVOS lui-même.

Objet : Attribution marché « projet d'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment communal »	<u>Délibération n°2015/19</u>
---	--------------------------------------

Le Maire indique que cinq lots sont à distribuer et que seulement sept réponses sont parvenues dans les temps à la mairie. Un cahier des charges précis ayant été élaboré par l'architecte, le choix se fait sur les meilleures offres en termes financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les attributions de marché,

Objet : Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif	<u>Délibération n°2015/20</u>
--	--------------------------------------

Le Conseil ayant reçu ce long document avant la réunion pour lecture et questions, le Maire ne procède pas à sa lecture mais recueille les réactions.

Registre des Délibérations du 23 juin 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Celles-ci portent essentiellement sur l'article 28 (modalités de paiement des charges annuelles). Le conseil demande à ce que cet article 28 soit modifié pour alléger la charge des dépenses aux propriétaires : le paiement des quittances d'eau-assainissement ne sera pas exigé en une fois mais en deux fois, le premier appel correspondant aux abonnements annuels et le deuxième correspondant aux consommations.

Le règlement accompagné des modalités pratiques de branchements sera envoyé à chaque propriétaire à partir du moment où le service d'assainissement est effectif, donc en principe dans le courant de l'été 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le règlement du service de l'assainissement collectif,

Questions diverses

Microcrèche : budget

Rémy Margiela indique qu'EOVI Services et Soins, organisme de gestion spécialisé choisi par le collectif parental, a transmis le budget prévisionnel, basé sur celui qui avait été élaboré par le collectif parental et qui reste très proche de ce budget d'origine.

La participation financière des communes est de l'ordre de 11 000 € par an, à mutualiser entre les communes participantes. La mobilisation des communes a été difficile et toutes les communes du Sivosoc (Haut-Nyonsais) ne participent pas, si bien que la contribution de la commune des Pilles est élevée (7000 € par an) pour rendre le projet possible, chiffre qui se réduit à 2200 € du fait du versement d'un loyer mensuel de la microcrèche de 400 € (électricité et chauffage compris). Il s'agit d'un investissement important pour la commune mais aussi d'une volonté de répondre à un vrai besoin local et de restaurer un accueil d'enfants aux Pilles, qui occupe une place géographique centrale pour les habitants du Haut-Nyonsais qui traversent le village pour se rendre à Nyons. Si d'autres communes se joignent au projet, la péréquation sera plus large et la part de la commune des Pilles diminuera.

Une discussion a lieu sur la décision du collectif parental de ne pas appliquer de malus sur la participation financière due par les enfants des communes non participantes, avec l'inquiétude que la pression sur les communes ne soit pas suffisante pour qu'elles se résolvent à participer au projet. Le conseil à cet égard n'est pas unanime. L'exemple de Nyons est donné où les Petits bouts demandent un euro de plus par jour aux enfants de communes extérieures.

Une possibilité de pression supplémentaire serait que les enfants des communes non-participantes ne puissent pas s'inscrire à l'année pour ne pas bloquer les places des enfants des communes participantes, et ne profitent donc que des places disponibles dans les inscriptions au coup par coup. Cela répondrait également au désir des conseils des communes participantes de faire pression efficacement sur les autres. Cette proposition sera transmise au collectif parental.

Question est posée sur la priorité à l'âge (0 à 3 ans) qui semble être mise en place par le collectif parental et qui prendrait le dessus sur les enfants des communes participantes qui sont plus âgés, comme c'est déjà le cas pour une enfant des Pilles. La question des 3 à 6 ans doit être posée clairement, notamment pour les périodes de vacances scolaires où il n'y a pas de solution de garde en milieu scolaire et où les assistantes maternelles ne veulent pas non plus prendre des enfants moins rémunérateurs au-delà de trois ans.

Si la commune des Pilles porte le projet auprès de la CAF (contrat Enfance jeunesse) et auprès d'EOVI, cela faciliterait la gestion globale ainsi que la participation des autres

Registre des Délibérations du 23 juin 2015 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

communes avec qui un simple conventionnement sera signé : cela veut cependant dire que la commune des Pilles doit avancer une trésorerie importante (pic à 34 000 €) du fait que les remboursements annuels CAF sur la participation des communes (deux tiers de la somme) n'interviennent globalement qu'en milieu d'année suivante.

Olivier Barlet indique qu'après renseignement auprès de la trésorière de Nyons, une ligne de trésorerie hors budget peut être sollicitée. La question qui se pose est de savoir si le coût (de l'ordre de 800 € par an) peut être partagé avec les autres communes, mais certaines communes sont réticentes à s'engager au-delà des 3 € par habitant sollicités.

EOVI et la CAF demandent que les communes s'engagent sur les trois ans de la durée du contrat Enfance Jeunesse. Il faut donc que les conventions signées avec les communes participantes concernent ces trois années.

Un conseil municipal convoqué rapidement sera consacré à ces questions.

Enquête "servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'assainissement"

Le Maire indique que l'enquête est clôturée et le commissaire enquêteur a jusqu'au 4 juillet pour répondre aux questions qui ont été posées.

Expo photo intercommunale

Rémy Margiela indique que cinq communes sont participantes à ce projet, dont Les Pilles. Il n'y a pas de thématique commune aux cinq communes, il est question que ce soit "le portrait" sur Les Pilles. Deux photographes sont choisis, notamment Olivier Sybillin des Pilles. Leur participation est gratuite, sachant qu'ils pourront vendre leurs photos dans les expositions. Rémy Margiela indique qu'il faudrait nommer cette manifestation qui consistera en un parcours sur les cinq communes, avec expositions dans chaque commune de photos les plus professionnelles possibles, le tout du 17 au 27 septembre.

Aux Pilles, l'exposition pourrait se faire dans l'Eglise.

Marché producteurs

Séverine Amic demande à être secondée sur cette question car elle va être trop prise professionnellement à la rentrée.

Laurence Berger est prête à prendre le relais mais ne sera pas là en août. Olivier Barlet peut aider en août en dehors de la troisième semaine.

**Registre des Délibérations du 23 juin 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Feuille d'émargement

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2015 A 20H

Numérotation des délibérations	Objet des délibérations
2015-18	Nomination nouveau délégué au SIVOS de Jarrige
2015-19	Attribution marché « projet d'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment communal »
2015-20	Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif

Les Conseillers :

<i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Absent</i> <i>Yann BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Absente</i> <i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Absent</i> <i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Absente</i> <i>(procuration Olivier BARLET)</i> <i>Agnès PETIT</i>	